

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE
À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES
DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR
LES BIENS COMMUNS
(Arrêté du 4 juillet 2007)**

Je soussigné(e) :

Nom (de la personne immatriculée) : AARAB

Prénom : Jamou

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : AARAB Née AISSATI

Prénom : MIMOUNT

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

- sans contrat de mariage (1)
- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Orléans
Le 18/06/2025
(Signature de la personne immatriculée)



(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable